

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1113****25 octobre 2003****SOMMAIRE**

|   |              |  |              |
|---|--------------|--|--------------|
| <b>AB Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>            | <b>53389</b> | <b>Nahema Holding Ltd, Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53423</b> |
| <b>Actalis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. . . . .</b>                         | <b>53411</b> | <b>O.I.O., Overseas Investment Opportunities S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                      | <b>53416</b> |
| <b>Aladin Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>                            | <b>53423</b> | <b>Orion Properties No 5, S.à r.l., Luxembourg. . . . .</b>  | <b>53408</b> |
| <b>Anc. Ets. P. Regenwetter &amp; Fils, S.à r.l., Luxembourg. . . . .</b>   | <b>53415</b> | <b>Orion Properties No 5, S.à r.l., Luxembourg. . . . .</b>  | <b>53409</b> |
| <b>Arquinos AG, Luxembourg. . . . .</b>                                     | <b>53418</b> | <b>Parsiflor S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53420</b> |
| <b>Artinvest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                               | <b>53415</b> | <b>Phytholux, GmbH, Weiswampach . . . . .</b>  | <b>53413</b> |
| <b>B.F.B., Bois et Forêts du Brabant S.A., Luxembourg. . . . .</b>          | <b>53424</b> | <b>Pindella Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>53419</b> |
| <b>C.I.P.I. S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                  | <b>53402</b> | <b>Polymont International S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>53413</b> |
| <b>Callaway Invest S.A.H., Luxembourg. . . . .</b>                          | <b>53419</b> | <b>Privest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53404</b> |
| <b>Clinique La Prairie Research S.A.H., Luxembourg. . . . .</b>             | <b>53416</b> | <b>Privest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53404</b> |
| <b>Dolberg S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                                 | <b>53422</b> | <b>Privest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53405</b> |
| <b>Eagle Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>                      | <b>53420</b> | <b>Privest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53405</b> |
| <b>Eosnix S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                    | <b>53391</b> | <b>Privest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53405</b> |
| <b>Erdan S.A.H. Luxembourg . . . . .</b>                                    | <b>53412</b> | <b>Privest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53405</b> |
| <b>Erica S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                                   | <b>53415</b> | <b>RC Pneus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53408</b> |
| <b>Euro Stone Management S.A., Luxembourg. . . . .</b>                      | <b>53379</b> | <b>Rohstoff A.G., Luxembourg. . . . .</b>  | <b>53422</b> |
| <b>Eventus Management Partners S.A., Luxembourg. . . . .</b>                | <b>53418</b> | <b>S.W.I.B. S.A., Weiswampach . . . . .</b>  | <b>53413</b> |
| <b>Fichte Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>                            | <b>53417</b> | <b>Seamax S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>53417</b> |
| <b>Franmar Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>                           | <b>53421</b> | <b>Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Luxembourg . . . . .</b>                | <b>53378</b> |
| <b>Hunter Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>                         | <b>53421</b> | <b>Société Holding des Cotes Rouges S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                 | <b>53389</b> |
| <b>IBG &amp; Partners, S.à r.l., Mamer . . . . .</b>                        | <b>53407</b> | <b>Société Holding des Cotes Rouges S.A., Luxembourg. . . . .</b>                                  | <b>53389</b> |
| <b>Immo Inter Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                      | <b>53418</b> | <b>Sofecolux S.A.H., Luxembourg. . . . .</b>   | <b>53423</b> |
| <b>Immobilière Amadeus S.A., Luxembourg. . . . .</b>                        | <b>53401</b> | <b>Stemel Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>53423</b> |
| <b>Immoint S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                   | <b>53421</b> | <b>Summa Gestion S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53419</b> |
| <b>Interleasing S.A.H., Luxembourg. . . . .</b>                             | <b>53422</b> | <b>T.A.L. Services, S.à r.l., Taxis, Ambulances, Limousines, Services, Senningerberg . . . . .</b> | <b>53410</b> |
| <b>Ivory Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>                         | <b>53406</b> | <b>Telemade S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>   | <b>53418</b> |
| <b>Jebulux, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>                               | <b>53380</b> | <b>TKE Fund Management Company S.A., Luxembourg. . . . .</b>                                       | <b>53381</b> |
| <b>Jebulux, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>                               | <b>53380</b> | <b>Transes Holding S.A., Heinerscheid . . . . .</b>  | <b>53414</b> |
| <b>Levlux S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                                  | <b>53420</b> | <b>Transes International S.A., Heinerscheid . . . . .</b>  | <b>53406</b> |
| <b>Mase S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                      | <b>53414</b> | <b>UFJ Partners Gaikadate MMF . . . . .</b>  | <b>53415</b> |
| <b>MC Premium, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>                              | <b>53407</b> | <b>W Industries Finances S.A., Luxembourg . . . . .</b>  | <b>53424</b> |
| <b>MCY Holding S.A., Bereldange. . . . .</b>                                | <b>53388</b> | <b>Willerfunds Management Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>                                   | <b>53399</b> |
| <b>McKesson Information Solutions Finance, S.à r.l., Munsbach . . . . .</b> | <b>53403</b> | <b>Xyclors S.A., Luxembourg. . . . .</b>   | <b>53424</b> |
| <b>McKesson Information Solutions Finance, S.à r.l., Munsbach . . . . .</b> | <b>53404</b> |  |              |
| <b>Menuiserie Schwalen, S.à r.l., Ettelbruck. . . . .</b>                   | <b>53402</b> |  |              |
| <b>Midland Pyxis Group S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>                     | <b>53416</b> |  |              |
| <b>Milla Holding S.A., Luxembourg. . . . .</b>                              | <b>53417</b> |  |              |

**SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.494.

L'an deux mille trois, le quinze octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la Section B et le numéro 66.494,

constituée par acte de scission sous la dénomination de FRANCO TOSI FINANCE S.A., suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 30 septembre 1998. publié au Mémorial C de 1998, page 38.986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 79059.

Le capital social s'élève actuellement à EUR 135.343.593,- (cent trente-cinq millions trois cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-treize Euro), représenté par 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 31,50 (trente et un Euro cinquante Cents) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Angelo Maria Triulzi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Gallinelli, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Sebastien Felici, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 32.224.665,- (trente-deux millions deux cent vingt-quatre mille six cent soixante-cinq Euro), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 135.343.593,- (cent trente-cinq millions trois cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-treize Euro) à EUR 103.118.928,- (cent trois millions cent dix-huit mille neuf cent vingt-huit Euro), sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions existantes, en vue de ramener celle-ci de EUR 31,50 (trente et un Euro cinquante Cents) à EUR 24,- (vingt-quatre Euros), et le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 32.224.665,- (trente-deux millions deux cent vingt-quatre mille six cent soixante-cinq Euro) au prorata des actions détenues actuellement.

2. Pouvoir au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**'Art. 3. Capital social - Actions**

Le capital souscrit est fixé à EUR 103.118.928,- (cent trois millions cent dix-huit mille neuf cent vingt-huit Euro), représenté par 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 24,- (vingt-quatre Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.'

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 32.224.665,- (trente-deux millions deux cent vingt-quatre mille six cent soixante-cinq Euro),

en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 135.343.593,- (cent trente-cinq millions trois cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-treize Euro) à EUR 103.118.928,- (cent trois millions cent dix-huit mille neuf cent vingt-huit Euro),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions existantes, en vue de ramener celle-ci de EUR 31,50 (trente et un Euro cinquante Cents) à EUR 24,- (vingt quatre Euros),

et le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 32.224.665,- (trente-deux millions deux cent vingt-quatre mille six cent soixante-cinq Euro) au prorata des actions détenues actuellement.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi sur les sociétés.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires après les délais légaux.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

**'Art. 3. Capital social - Actions**

Le capital souscrit est fixé à EUR 103.118.928,- (cent trois millions cent dix-huit mille neuf cent vingt-huit Euro), représenté par 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 24,- (vingt-quatre Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.'

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. M. Triulzi, L. Gallinelli, S. Felici, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

J. Delvaux.

(066787.3/208/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2003.

**EURO STONE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.010.

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO STONE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 10 octobre 2001, numéro 864.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé (conversion en Euro) en date du 30 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 31 juillet 2002, numéro 1150.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant à B-Arlon.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
- 2.- Le cas échéant, nomination de Monsieur Ludo Tony Vanruten comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 4.- Transfert du siège social de Luxembourg, 15, rue de la Chapelle à Borgloon, 7, Kortestraat.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Ludo Tony Vanrutten, demeurant à Dr. Willemsstraat, 28, B-3500 Hasselt.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle à B-3840 Borgloon, 7, Kortestraat,

et de demander la radiation de la Société du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

L'assemblée décide que la société adoptera la nationalité belge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, A. Uhl, Ph. Ponsard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 mai 2003, vol. 424, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(062888.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**JEBULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 15, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.430.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

*Pour le gérant*

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(062878.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**JEBULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 15, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.430.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

*Pour le gérant*

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(062883.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**TKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.035.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., a company existing under the laws of the State of California, United States of America, with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, California, 90071-1447, United States of America,

here represented by Mrs Ingrid Robert-Dumont, lawyer, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy given on September 17, 2003,

2) CAPITAL INTERNATIONAL S.A., a company existing under the laws of Switzerland, with its registered office at

3, place des Bergues, CH-1201 Geneva, Switzerland,

here represented by Mrs Ingrid Robert-Dumont, prenamed,

pursuant to a proxy given on September 19, 2003.

The proxies given, signed *ne varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a *société anonyme* which they form between themselves:

**Art. 1.** There exists among the Subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a Company in the form of a *société anonyme* under the name of TKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the 'Company').

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two (22) hereof.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the administration and management of TKE FUND, a mutual investment fund (the 'Fund') and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund.

The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund.

It may, on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units or shares of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of 19 July 1991 relating to undertakings for collective investment, the securities of which are not intended to be placed with the public.

The Company will be subject to Chapter 14 of the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors (the 'Board of Directors').

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5.** The corporate capital is set at USD 140,000.- consisting of 140 shares in registered form with a par value of USD 1,000.- per share.

**Art. 6.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two (22) hereof.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of October at 2.00 p.m. and for the first time in 2004. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meet-

ing may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorums and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the independent auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least sixteen days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address as appearing in the register of shareholders and publicised in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies (as amended) (the '1915 Law'). If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 12.** The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two (2) directors.

**Art. 14.** The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or, invalidated by the fact that anyone or more of the directors or officers of the Company are interested in, or are directors, associates, officers or employees of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term 'personal interest', as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving THE CAPITAL GROUP COMPANIES, INC. or any subsidiary or any affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The general manager (if any) of the Company shall be the chief operating officer and chief executive officer of the Company and shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company and with carrying out all acts in furtherance of the corporate policy and purpose.

**Art. 17.** The Company will be bound by the joint signatures of any two (2) directors of the Company, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 18.** The operations of the Company, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 19.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of July of each year and shall terminate on the last day of June of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30 June 2004.

**Art. 20.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by 1915 Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five (5) hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six (6) hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it at its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the 1915 Law.

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the 1915 Law.

**Art. 23.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the law of 19 July 1991 relating to undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be sold to the public.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

| <i>Shareholder</i>                                    | <i>Suscribed capital</i> | <i>Number of shares</i> | <i>Amount paid in</i> |
|---|--------------------------|-------------------------|-----------------------|
| CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., prenamed . . . . . | 139,000.- USD            | 139                     | 139,000.- USD         |
| CAPITAL INTERNATIONAL S.A., prenamed . . . . .        | 1,000.- USD              | 1                       | 1,000.- USD           |
| Total: . . . . .                                      | 140,000.- USD            | 140                     | 140,000.- USD         |

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law have been observed.

*Valuation of the Corporate Capital*

For the purpose of registration, the corporate capital is valued at one hundred and twenty-one thousand nine hundred and ninety-four Euro (121,994.- EUR).

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand seven hundred Euro (2,700.- EUR).

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six (26) of the 1915 Law have been observed.

*General meeting of shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

*First resolution*

The Meeting elected as Directors:

- Mr Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Senior Vice President, born at Tunis (Tunisia), on November 29, 1952, residing at CH-1201 Geneva, 3, Place des Bergues,
- Mr Peter D. Armitage, Senior Vice President, born at Morley (England), on February 1, 1948, residing at CH-1201 Geneva, 3, Place des Bergues,
- Mr N. Parker Simes, President, born at Tokyo (Japan), on December 17, 1952, residing at 100-0011 Chiyoda-Ku, Tokyo (Japan), 2-2-3, Hibiya Kokusai Building, 19th Floor, Uchisaiwaicho,
- Mr Farhad Tavakoli, Vice President, born at Teheran (Iran), on August 1, 1954, residing at CH-1205 Geneva, 28, boulevard du Pont d'Arve,
- Mr Mark Edmonds, Senior Manager Operations, born at Isle of Man (England), on January 2, 1963, residing at CH-1205 Geneva, 28, boulevard du Pont d'Arve.

The term of office of the Directors shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004.

*Second resolution*

The meeting elected as independent auditor:

DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, R.C. B 31.085.

The term of office of the independent auditor shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004.

*Third resolution*

The registered office of the Company is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-2014 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Me Gérard Lecuit, notaire de résidence a Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., une société de droit de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 333, South Hope Street, Los Angeles, Californie, 90071-1447, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Madame Ingrid Robert-Dumont, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration du 17 septembre 2003,
- 2) CAPITAL INTERNATIONAL S.A., une société de droit suisse, ayant son siège au 3, place des Bergues, CH-1201 Genève, Suisse, représentée par Madame Ingrid Robert-Dumont, prénommée, aux termes d'une procuration du 19 septembre 2003.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination TKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la 'Société').



**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux (22) ci-après.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de TKE FUND, un fonds commun de placement (le 'Fonds'), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds.

Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts en son nom et au nom de tiers dans des registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte du Fonds et des propriétaires de parts du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant des avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés aux placements dans le public.

La Société est soumise aux dispositions du Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectifs.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration (le 'Conseil d'Administration'), des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 140.000,- USD, représenté par 140 actions nominatives d'une valeur nominale de 1.000,- USD par action.

**Art. 6.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux (22) ci-après.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jeudi du mois d'octobre à 14.00 heures et pour la première fois en 2004. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, ou par télécopieur ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le réviseur indépendant, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la 'Loi de 1915') et envoyé par lettre recommandée, au moins seize jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus. Toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence des assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, éventuellement des directeurs généraux-adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur seront attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux (2) administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoqués. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibèrera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme 'intérêt personnel', tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Groupe THE CAPITAL GROUP COMPANIES, INC. ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 16.** Le directeur général de la Société (s'il est nommé) sera le chef d'exploitation et d'exécution de la Société et aura pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que l'accomplissement de son objet et la poursuite de l'orientation générale.

**Art. 17.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs de la Société, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 18.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur indépendant. Le réviseur indépendant sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur indépendant restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur indépendant en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 19.** L'exercice social commencera le premier jour de juillet chaque année et se terminera le dernier jour de juin chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le 30 juin 2004.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi de 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement. Le Conseil d'Administration peut décider du paiement d'acomptes sur dividendes sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi de 1915.

**Art. 23.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la loi du 19 juillet 1991 sur les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public.

#### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

| <i>Actionnaire</i>                                      | <i>Capital souscrit</i> | <i>Nombre d'actions</i> | <i>Montant libéré</i> |
|---|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., préqualifiée . . . . | 139.000,- USD           | 139                     | 139.000,- USD         |
| CAPITAL INTERNATIONAL S.A., préqualifiée . . . . .      | 1.000,- USD             | 1                       | 1.000,- USD           |
| Total: . . . . .  | 140.000,- USD           | 140                     | 140.000,- USD         |

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

#### *Estimation du capital social*

A telles fins que de droit, le capital social qui précède est évalué à cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros (121.994,- EUR).

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille sept cents Euros (2.700,- EUR).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six (26) de la Loi de 1915 ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Senior Vice President, né à Tunis (Tunisie), le 29 novembre 1952, demeurant à CH-1201 Genève, 3, Place des Bergues,
- Monsieur Peter D. Armitage, Senior Vice President, né à Morley (Angleterre), le 1<sup>er</sup> février 1948, demeurant à CH-1201 Genève, 3, Place des Bergues,
- Monsieur N. Parker Simes, President, né à Tokyo (Japon), le 17 décembre 1952, demeurant à 100-0011 Chiyoda-Ku, Tokyo (Japon), 2-2-3, Hibiya Kokusai Building, 19th Floor, Uchisaiwaicho,
- Monsieur Farhad Tavakoli, Vice President, né à Téhéran (Iran), le 1<sup>er</sup> août 1954, demeurant à CH-1205 Genève, 28, boulevard du Pont d'Arve,
- Monsieur Mark Edmonds, Senior Manager Operations, né à l'Isle of Man (Angleterre), le 2 janvier 1963, demeurant à CH-1205 Genève, 28, boulevard du Pont d'Arve.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes du premier exercice et qui sera convoquée en 2004.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a élu comme réviseur indépendant:

DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, R.C. B 31.085.

Le mandat du réviseur indépendant prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes du premier exercice et qui sera convoquée en 2004.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 33, boulevard du Prince Henri, L-2014 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, daté en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Robert-Dumont, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 57, case 2. – Reçu 1.221 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

G. Lecuit.

(062576.3/220/462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**MCY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 70.681.

*Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 16 août 2003*

Présents:

Monsieur Jean-Jacques Axelroud

Madame Martine Sempere

Madame Marta Teixeira

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mr Jean-Jacques Axelroud, demeurant à Luxembourg, en présence de Madame Martine Sempere et de Madame Marta Teixeira.

*Ordre du jour:*

1. Pouvoir de signature attribué à Mme M. Teixeira.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Il est attribué un Pouvoir de Signature à Madame Marta Teixeira jusqu'à la fin de son mandat soit l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 statuant sur le bilan de l'année 2005.

Elle sera donc autorisée d'engager la société sous sa seule signature en ce qui concerne toutes les relations que la société pourrait avoir avec ses banquiers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Luxembourg, le 16 août 2003.

J.J. Axelroud / M. Sempere / M. Teixeira

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062854.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**SOCIETE HOLDING DES COTES ROUGES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 78.140.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062651.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**SOCIETE HOLDING DES COTES ROUGES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 78.140.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062648.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 92.700.

In the year two thousand and three, on the twenty-third of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AB EUROPROPERTY FUND L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 55, Grosvenor Street, W1 K3HY, London, United Kingdom, registered with the trade and companies' register of London, United Kingdom, under the number LP8599,

duly represented by Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on the 22 July 2003.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 92.700, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 21 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 29 April 2003, number 461.

The appearing party representing the whole share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital of an amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) in order to increase it from its current amount of eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) up to fifty-eight thousand euro (EUR 58,000.-) by the issue of one thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The one thousand six hundred (1,600) new shares have been subscribed by AB EUROPROPERTY FUND LP, pre-named, at a price of approximately eighty-eight euro eighty-nine cent (EUR 88.89) per share and a total price of one hundred forty-two thousand two hundred nineteen euro (EUR 142,219.-).

The person above mentioned is duly represented by Mr Marc Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy annexed to this deed.

The shares so subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of one hundred forty two thousand two hundred nineteen euro (EUR 142,219.-) representing forty thousand euro (EUR 40,000.-) for the share capital and one hundred two thousand two hundred nineteen euro (EUR 102,219.-) for the share premium is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned actions, article 5 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is fixed at fifty-eight thousand euro (EUR 58,000.-) represented by two thousand three hundred twenty (2,320) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

*Valuation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand six hundred euro (€ 2,600.-).

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AB EUROPROPERTY FUND L.P., une limited partnership régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 55, Grosvenor Street, W1 K3HY Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Londres, sous le numéro d'enregistrement LP 8599,

ici représentée par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 22 juillet 2003.

La procuration signée ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 92.700, constituée suivant acte reçu par Me Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 avril 2003, au numéro 461.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) à cinquante-huit mille (EUR 58.000,-) par l'émission de mille six cents (1.600) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales ont été souscrites par la société AB EUROPROPERTY FUND LP, prénommée, au prix approximatif de quatre-vingt-huit euros quatre-neuf cents (EUR 88,89) chacune et pour un prix total de cent quarante-deux mille deux cent dix-neuf euros (EUR 142.219,-).

La personne mentionnée est dûment représentée par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme totale de cent quarante-deux mille deux cent dix-neuf euros (EUR 142.219,-) faisant quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le capital social et cent deux mille deux cent dix-neuf euros (EUR 102.219,-) pour la prime d'émission, se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus prises, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante-huit mille euros (EUR 58.000,-) représenté par deux mille trois cent vingt (2.320) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille six cents euro (€ 2.600,-).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, vol. 139S, fol. 84, case 5. – Reçu 1422,19 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059720.3/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

**EOSNIX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 95.855.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) ZIPPY S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, Luxembourg ici représentée par Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée

2) ARMADA VENTURES CORPORATION, société de droit BVI, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Mamadou Dione, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

### Chapitre I<sup>er</sup>: Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination

Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination EOSNIX S.A.

#### Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

#### Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

#### Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

### Chapitre II: Capital, Actions

#### Art. 5. Capital social

Le capital social est fixé à 31.000,- € (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- € (cent euros) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

#### Art. 6. Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

#### Art. 7. Transmission et cession des actions

Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Les héritiers, ayant-droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'aposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

#### Art. 8. Droits attachés à chaque action

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.  
La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

### **Chapitre III: Conseil D'Administration**

#### **Art. 9. Conseil d'Administration**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-Délégué(s) et fixe leurs pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieux et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration**

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'Administration peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

#### **Art. 14. Conflits d'intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemnisera tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans



ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

#### **Art. 15. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

#### **Art. 16. Rémunération des administrateurs**

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

#### **Art. 17. Commissaires aux comptes**

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

### **Chapitre IV: Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale**

Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

#### **Art. 19. Assemblée Générale Annuelle**

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10H00 heures et pour la première fois en 2005. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 20. Autres Assemblées Générales**

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 21. Procédure, vote**

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

### **Chapitre V: Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 22. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2004.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

#### **Art. 23. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

## Chapitre VI: Dissolution, Liquidation

### Art. 24. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII: Lois applicables

### Art. 25. Lois applicables

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Les actions indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

|   |             |
|---|-------------|
| 1) ZIPPY S.A., précitée: .....                  | 309 actions |
| 2) ARMADA VENTURES CORPORATION, précitée: ..... | 1 action    |
| Total: .....                                    | 310 actions |

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme 31.000,- € se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Jean-Robert Bartolini, demeurant au 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem.
- 2) Monsieur Serge Krancenblum, demeurant au 23, avenue de Monterey.
- 3) TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeoise, ayant son siège sociale à 42, Grand Rue, L-1660 Luxembourg

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIN CONTROLE S.A. ayant son siège au 13, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

#### *Troisième résolution*

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social est fixé au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Et aussitôt les administrateurs prédésignés Monsieur Jean- Robert Bartolini, Monsieur Serge Krancenblum et TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., ici représentés par Monsieur Mamadou Dione, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

- En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. préqualifiée, est nommée «administrateur-délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas EUR 15.000,- (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant EUR 15.000,- ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

**Suit la version en langue anglaise:**

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) ZIPPY S.A. a company incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office in Luxembourg, 23 avenue Monterey, here represented by Mr Mamadou Dione, accountant, residing at 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, by virtue of the proxy hereto attached

2) ARMADA VENTURES CORPORATION, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Mamadou Dione, prenamed, by virtue of the proxy hereto attached

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock corporation («société anonyme») which the founders declare to organize among themselves.

**Chapter I: Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name**

It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present articles.

The Company will exist under the name of EOSNIX S.A.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors. The board of directors can moreover set up branches or offices as well as in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

In the event the board of directors considers that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object**

The object of the Company is the purchase, the selling, the chartering in, the chartering out, and the management of seagoing vessels, as well as those financial and commercial operations linked directly or not linked directly to this object.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

**Chapter II: Capital, Shares**

**Art. 5. Corporate Capital**

The corporate capital of the Company is set at 31,000.- € (thirty-one thousand euros) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of 100.- € (one hundred euros) per share.

The corporate capital can be increased or reduced in one or several times upon decision of the shareholders' meeting resolving in conformity with the provisions of the law regarding the modification of the articles of incorporation. The board of directors can be entrusted by the shareholders' meeting for the implementation of such increase of capital.

**Art. 6. Shares**

The shares can be in registered or bearer form according to the shareholder's choice.

The bearer shares will be issued from a numbered counterfoil book.

The Company will maintain a register of the registered shares that shall include the precise indication of each shareholder, the number of shares, and if necessary, their transfer and the date of transfer.

The Board of Directors may create multiple share certificates.

**Art. 7. Transfer of shares**

Any transfer of shares to a third party who is not a shareholder, on a voluntary or forced basis, for whatever reason and under any form, even if only in consideration of the sole property, may only be carried out with the prior consent of the board of directors.

The heirs, beneficiary and creditors of a shareholder cannot, for whatever reason invoked, request the appending of seals onto the goods of the Company, request the partition, take measures of conservation or request the drawing of inventories, nor interfere in any way into the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the inventories and annual accounts, and to the decisions of the board of directors and the shareholders' meeting.

**Art. 8. Rights attached to each share**

In addition to the right of vote conferred by law, each share gives right to a quota of the company assets, the profits or the bonus of liquidation, that is proportional to the number of shares existing.

The rights and duties attached to a share follow this share to whoever it would be handed over.

The possession of a share means immediately the adhesion to the articles of incorporation of the company and to the decisions of the shareholders' meeting.

The shares are indivisible toward the company that recognizes only one owner for each share.

**Chapter III: Board of Directors, Statutory auditors**

**Art. 9. Board of Directors**

The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who do not need to be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy in the board of directors, the remaining directors may meet and may temporarily provide for. In such case the meeting of shareholders during its next meeting, organizes the definitive election.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors**

The board of Directors can choose from among its members a chairman and one or several Managing Director(s) and fix their powers. The Ordinary General Meeting will set their powers and salary.

The directors are called to the meetings of the board of directors by any mean, even by voice.

Any director may act at any meeting of the board of director by appointing in writing, by telefax, cable, telegram or telex another director in order to represent at the meeting of the board of directors and to vote for and on behalf of him.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, the board of directors can adopt resolutions by circular vote expressed in writing, by telefax, cable, telegram or telex as far as the resolutions have been approved by all directors. Such decision is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, signed by one or several directors.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman or the managing-director or any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers that are not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors can notably, without the following list being complete or exhaustive, write and conclude any contracts and deeds necessary for the execution of any enterprises or operations that are in the interest of the Company, decide any financial intervening in connection with these operations, cash any sums due belonging to the company, give receipt, do and authorize any withdrawal, transfer and alienate funds, rents, credence or values belonging to the company, open any bank account, discount any cheque or promissory note, borrow or lent money in the short or in the long term.

**Art. 13. Delegation of powers**

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but do not need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the company, or of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, one of those being the managing director, or by the individual signature of a director or a mandatory of the Company duly authorized, or by the single signature of any person to whom such special power of attorney has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Retribution of the Directors**

The shareholders' meeting may grant to the directors a fix retribution, a payment of fees or the reimbursement on a lump basis of their traveling expenses or other overhead expenses.

**Art. 17. Statutory Auditors**

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who do not need to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

The shareholders' meeting shall set, in such case, their retributions.

**Chapter IV: Meeting of Shareholders**

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 19. Annual General Meeting**

The annual general meeting will be held in the city of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10.00 o'clock and for the first time in 2005.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings**

The board of directors may convene other general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Procedure, Vote**

Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who do not need to be a shareholder. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholder's meeting.

One vote is attached to each share. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by the managing director or by any two other members of the board of directors.

**Chapter V: Financial Year, Distribution of profits**

**Art. 22. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year, except that the first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2004.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 23. Appropriation of Profits**

From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve

or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

#### **Chapter VI: Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 24. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### **Chapter VII: Applicable law**

##### **Art. 25. Applicable law**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

The appearing parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

|   |                   |
|---|-------------------|
| 1) ZIPPY S.A., prenamed: .....                  | 309 shares        |
| 2) ARMADA VENTURES CORPORATION, prenamed: ..... | 1 share           |
| Total: .....                                    | <u>310 shares</u> |

All these shares have been paid up to the extent of 100% by payments in cash, so that the sum of 31,000.- € is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

##### *Extraordinary shareholders' meeting*

Then the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

##### *First resolution*

Resolved to fix at three the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2005:

- 1) Jean-Robert Bartolini demeurant au 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem.
- 2) Serge Krancenblum, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg
- 3) TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

##### *Second resolution*

Resolved to fix at one the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2005:

The company FIN CONTROLE S.A., with its registered office in 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

##### *Third resolution*

Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, resolved to authorise hereby the board of directors to delegate the total daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

##### *Fourth resolution*

Resolved to establish the registered office at 42, Grand-Rue in L-1660 Luxembourg.

##### *Meeting of the board of directors*

And then the above named directors, Mr Jean-Robert Bartolini, Mr Serge Krancenblum and TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., here represented by Mr Mamadou Dione, prenamed, by virtue of three proxies annexed hereto, have immediately decided to meet in a board of directors and have taken the following decisions unanimously:

- In pursuance of the authorisation that has been given to them by the extraordinary shareholders' meeting of today, TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, is appointed as Managing Director; the board of directors delegates the full daily management of the company and the representation of the company within such daily management, with all powers to bind the company on his sole signature for any bank operations up to an amount of 15,000 EUR (or the exchange value in foreign currency) including but not limited to the opening of bank accounts, upon the following limitation: any purchase, any selling, any mortgage of ships as well as any bank credit shall require the previous approval of two directors, one of those being the Managing Director.

##### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand and five hundred euros.

*Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Dione, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, vol. 140S, fol. 51, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

J. Elvinger.

(060649.3/211/506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

**WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 23.561.

L'an deux mil trois, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F. D. Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 23.561, constituée originellement sous la dénomination de WILLERBONDS CAPITAL MANAGEMENT COMPANY suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 11 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 385 du 28 décembre 1985, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, en date du 11 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 12 du 9 janvier 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernhard Heinz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Pascale Debouille, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Viviane De Moreau, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.-. Modification de l'article (4) comme suit:

«La société est constituée pour une durée de vie illimitée.»

2.- Modification de l'article (8) alinéa b), alinéa c) et alinéa d) comme suit:

«b) Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises.

c) Les administrateurs et le réviseur d'entreprises sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

d) Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de trois années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.»

3.- Modification de l'article (15) comme suit:

«L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels ainsi que des jetons de présence à comptabiliser dans les frais généraux.»

4.- Modification de l'article (21) alinéa a) et alinéa b) comme suit:

«a) Sur base des rapports présentés par les administrateurs et le réviseur d'entreprises, l'assemblée générale se prononce sur l'approbation du bilan.

b) Une fois le bilan approuvé, l'assemblée générale passe au vote de décharge concernant le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises.»

5.- Modification de l'article (24) alinéa b) comme suit:

«b) Lorsque la dissolution anticipée de la société est prononcée, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs chargés de procéder à la réalisation de tout l'actif et d'éteindre le passif.»

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article (4) des statuts comme suit:

«**Art. 4** La société est constituée pour une durée de vie illimitée.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les alinéas b), c) et d) de l'article (8) pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. (8), alinéa b), c) et d),**

b) Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises.

c) Les administrateurs et le réviseur d'entreprises sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

d) Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de trois années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article (15) comme suit:

«**Art. 15.** L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels ainsi que des jetons de présence à comptabiliser dans les frais généraux.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier les alinéas a) et b) de l'article (21) qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. (21), alinéas a) et b)**

a) Sur base des rapports présentés par les administrateurs et le réviseur d'entreprises, l'assemblée générale se prononce sur l'approbation du bilan.

b) Une fois le bilan approuvé, l'assemblée générale passe au vote de décharge concernant le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises.»

*Cinquième et dernière résolution*

L'assemblée modifie l'alinéa b) de l'article (24) comme suit:

«**Art. (24) alinéa b)**

b) Lorsque la dissolution anticipée de la société est prononcée, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs chargés de procéder à la réalisation de tout l'actif et d'éteindre le passif.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents Euro (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Heinz, A.-P. Deboulle, V. De Moreau, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, vol. 140S, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059758.3/202/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.



**IMMOBILIERE AMADEUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 84.942.

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE AMADEUS S.A., avec siège social à Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 84.942,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 516 du 3 avril 2002, modifiée à suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 519 du 3 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, clerc de notaire, demeurant à Arlon (B).

Le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Benoît Duvieusart, avocat, demeurant à Roodt-sur-Syre.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.080,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 304.000,- à EUR 297.920,- par annulation de 3.040 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, actuellement détenues par la société et constitution d'une réserve non distribuable représentant la plus-value de rachat d'un montant de EUR 1.211,-.

2. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital Social (alinéa 1<sup>er</sup>)**

Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt euros (EUR 297.920,-) représenté par cent quarante-huit mille neuf cent soixante (148.960) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a établi sur la base du registre des actionnaires, que les actionnaires détiennent ensemble 3.040 sur un total de 152.000 actions émises de la société anonyme IMMOBILIERE AMADEUS S.A., et que les 15.000 actions restantes sont détenues par la société elle-même.

Le conseil d'administration a procédé à cet achat en date du 9 juillet 2003 dans les limites fixées par l'article 5 des statuts.

L'assemblée constate donc que la société détient régulièrement 3.040 de ses propres actions, soit deux pour cent (2%) du capital souscrit.

Le capital social est réduit de EUR 6.080,- (six mille quatre-vingts euros) pour être porté de EUR 304.000,- (trois cent quatre mille euros) à EUR 297.920,- (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt euros) par l'annulation des actions détenues par la société.

Les actions numérotées de 85.882 à 88.921 inclusivement sont annulées.

Le notaire instrumentaire constate la mention de l'annulation desdites actions au registre des actionnaires.

*Deuxième résolution*

Le premier alinéa de l'article (5) des statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital Social**

Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt euros (EUR 297.920,-) représenté par cent quarante-huit mille neuf cent soixante (148.960) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président, prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, N. Steuermann, B. Duvieusart, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 28, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059718.3/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

**MENUISERIE SCHWALEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 3, rue Jean-Pierre Thill.

R. C. Diekirch B 4.152.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 17 septembre 2003 à 10.00 heures*

*Ordre du jour:*

1. Démission du gérant technique Mr. Haan Paul
2. Nomination d'un nouveau gérant technique.

*Procès-Verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par Monsieur Schwalen Marcel, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Schwalen Anne, et comme scrutateur Monsieur Schwalen Marc tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

1) Par votes spéciaux, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Haan Paul de sa fonction de gérant technique et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat à ce jour.

2) L'assemblée nomme comme nouveau gérant technique de la société MENUISERIE SCHWALEN, S.à r.l. Monsieur Schwalen Marcel, demeurant à L-9090 Warken, rue de Welscheid 75, et ceci à partir du 1<sup>er</sup> août 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05826. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(902434.4/725/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 octobre 2003.

**C.I.P.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 53.579.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

|   |                  |
|---|------------------|
| - Résultats reportés .....              | 1.025.530,85 EUR |
| - Résultat de l'exercice .....          | 365.763,87 EUR   |
| - Affectation à la réserve légale ..... | - 12.601,63 EUR  |
| - Dividende .....                       | - 400.000,00 EUR |
| - Report à nouveau .....                | 978.693,09 EUR   |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(062899.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.540.

In the year two thousand and three on the fifth of September.  
Before Us, M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

McKesson INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall,

here represented by Mr Roel Schrijen, Tax Adviser, residing professionally in Luxembourg.

By virtue of a proxy given on August, 21st, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the actual shareholder of McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l. (previously McKessonHBOC FINANCE, S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, with its registered office at Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, therefore residing in Hesperange, on the 22nd of March 2001, registered at the Register of Commerce of Luxembourg under number B 81.540, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7th November 2001, number 973, registered at the Register of Commerce of Luxembourg under number B 81.540.

The articles of association have been amended for the last time by a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on the 31st of October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1752 of December 10th, 2002;

- that the sole shareholder has requested the undersigned notary to enact the following:

- By virtue of a decision dated from June 23rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10th July 2003 number 733, the sole shareholder has decided to transfer the registered office of the company to the following address:

L-5365 Munsbach, 5 Parc d'activité Syrdall.

As a consequence, the sole shareholder requests the notary to act that first paragraph of article 5 of the articles of association will be worded as follows:

**Art. 5. 1st paragraph:**

«The registered office is established in Munsbach.»

**Costs**

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six hundred euro (600.- €).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société McKesson INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activité Syrdall,

ici représentée par Monsieur Roel Schrijen, Tax Adviser, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 21 août 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l. (anciennement McKessonHBOC FINANCE, S.à r.l.), société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la loi du Grand Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 973 du 7 novembre 2001, enregistré au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 81.540.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1752 du 10 décembre 2002;

- Qu'elle prie le notaire de constater ce qui suit:

Qu'aux termes d'une décision du 23 juin 2003, publiée au Mémorial C numéro 733 du 10 juillet 2003, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-5365 Munsbach, 5 Parc d'activité Syrdall.

En conséquence, de cette décision, l'associé unique prie le notaire de constater que le premier alinéa de l'article 5 des statuts sera modifié pour avoir la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe:**

«Le siège social est établi à Munsbach.»

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à six cents euro (600,- €).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, il signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Schrijen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2003, vol. 140S, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059754.3/202/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

---

**McKesson INFORMATION SOLUTIONS FINANCE,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059755.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

---

**PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.607.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(063443.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

---

**PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.607.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(063442.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

---

**PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.607.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(063440.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

---

**PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.607.

---

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(063438.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

---

**PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.607.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(063436.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

---

**PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.607.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(063435.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

---

**PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.607.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 20 juin 2002 à 15.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Hoffmann de son poste d'Administrateur, le remercie pour sa précieuse collaboration et nomme COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement, dont il terminera le mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, réf. LSO-AJ02279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063433.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

---

**TRANSES INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

H. R. Luxemburg B 93.976.

*Ausserordentliche Generalversammlung vom 7. Oktober 2003*

Im Jahre zweitausendunddrei, den siebten Oktober, sind die Aktionäre der Gesellschaft

TRANSES INTERNATIONAL S.A.

mit Sitz in L-9753 Heinerscheid, route de Stavelot, 3, gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars Fernand Unsen mit Sitz in L-Diekirch vom 2. April 1999, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 472 vom 21. Juni 1999, eingetragen im Handelsregister Diekirch unter Nummer B 93.976,

am Sitz der Gesellschaft in Heinerscheid zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter Vorsitz von Cornelia Turfboer, Kauffrau, wohnhaft in B-2300 Turnhout, Korte Vianenstraat 4,67.

Zum Sekretär wird Herr Jan van Es, Kaufmann, wohnhaft in B-2300 Turnhout, Korte Vianenstraat, 4,67, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Hermann Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen 82.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Austritt und Entlastung von einem Verwaltungsratsmitglied
2. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds
3. Änderung der Vertretungsbefugnis

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Austritt mit sofortiger Wirkung von Herr Jan van Es, Kaufmann, wohnhaft in B-2300 Turnhout, Korte Vianenstraat, 4,67.

Die Generalversammlung erteilt dem Vorgenannten Entlast für sein Mandat.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Verwaltungsratsmitglied die Dame Cornelia Maria Lavooy, Kauffrau, wohnhaft in NL-5612 PD Nuenen (Niederlande), Keizershof, 31.

*Dritter Beschluss*

Zu Verwaltungsratsvorsitzenden für die Dauer von sechs Jahren werden folgende Verwaltungsratsmitglieder ernannt:

- Die Dame Cornelia Turfboer
- Herr Dr Gustaaf Amandus van Es

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Heinerscheid, den 7. Oktober 2003.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

*Präsident / Sekretärin / Stimmzähler*

Enregistré à Diekirch, le 7 octobre 2003, réf. DSO-AJ00025. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(902440.4/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 octobre 2003.

**IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.656.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 28 avril 2003*

- La cooptation de Mademoiselle Laurence Mostade, demeurant au 1, rue de Mecher, L-9748 Eselborn, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait le 28 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

IVORY CORPORATION S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00894. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063131.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**IBG & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R. C. Luxembourg B 89.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(062783.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**MC PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.827.

L'an deux mille trois, le trois septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MC PREMIUM, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen,

inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 68.827, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 270 du 19 avril 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Viviane De Moreau, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Pascale Debouille, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Caroline Oudart, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification des articles 5, 6, 25, 26 et 27 des statuts de la Sicav dans le but de modifier la devise de consolidation de l'USD en EUR, de permettre les fractions d'actions et de procéder à des splits ou reverse splits.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 11 août 2003 et 22 août 2003;

- au journal «Luxemburger Wort», en date des 11 août 2003 et 22 août 2003;

- au journal «Neue Zürcher Zeitung», en date des 11 août 2003 et 22 août 2003;

- par lettres simples envoyées à tous les actionnaires en date du 14 août 2003.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur 421.615 actions, 5.000 actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut pas délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis. Une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra être convoquée avec le même ordre du jour selon les formes et délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents euro (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. De Moreau, A.-P. Debouille, C. Oudart, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, vol. 140S, fol. 49, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059767.3/202/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

---

**RC PNEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 76, rue du Dernier Sol.

R. C. Luxembourg B 84.127.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(062789.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

---

**ORION PROPERTIES No 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.753.

In the year two thousand three, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 72.752,

hereby represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 September 2003.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

The appearing party is the single shareholder of ORION PROPERTIES No 5, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on November 24, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 63 of January 19, 2000 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 72.753, the articles of incorporation of which have last been amended by a deed of the undersigned notary on August 2, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1447 of October 7, 2002 (the «Company»).

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To amend the second paragraph of article 14 of the articles of incorporation so as to allow the managers to allocate payments on account of dividends.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Resolution*

The single shareholder resolves to amend the second paragraph of article 14 of the articles of incorporation so as to allow the managers to allocate payments on account of dividends.

The second paragraph of article 14 of the articles of incorporation shall forthwith be worded as follows:

«**Art. 14. Paragraph 2.** Upon recommendation of the managers the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of without prejudice to the power of the managers to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under applicable laws. It may decide to allocate the whole or part



of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.752,

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 17 septembre 2003.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ORION PROPERTIES No 5, S.à r.l., ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro° 63 du 19 janvier 2000 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.753, les statuts ayant été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 2 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1447 du 7 octobre 2002 (la «Société»).

III. Le comparant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Modification du second alinéa de l'article 14 des statuts de la Société afin de permettre aux gérants de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

2 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier le second alinéa de l'article 14 des statuts de la Société afin de permettre aux gérants de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le second alinéa de l'article 14 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14. Alinéa 2.** Sur recommandation des gérants l'assemblée générale des associés décide l'affectation du solde des bénéfices annuels nets sans préjudice du pouvoir des gérants de procéder, dans les limites permises par les lois applicables, à un versement d'acomptes sur dividendes. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2003, vol. 879, fol. 69, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(062845.3/239/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**ORION PROPERTIES No 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(062846.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**T.A.L. SERVICES, S.à r.l., TAXIS, AMBULANCES, LIMOUSINES, SERVICES, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2443 Senningerberg, 1, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 77.043.

L'an deux mille trois, le onze septembre,  
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- Monsieur Jean-Claude Grethen, né à Luxembourg, le 26 janvier 1970, chauffeur de taxis, demeurant à L-2443 Senningerberg, 1, rue des Romains,
- Monsieur Nico Marie Weber, chauffeur de taxis, né à Wiltz, le 8 février 1954, demeurant à L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf,
- Monsieur Romain Olsem, chauffeur de taxis, né à Luxembourg, le 3 décembre 1965, demeurant à L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange,

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit:

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, en 2002, à la page 53360, Madame Carmen Hermes, employée de bureau, demeurant à L-2443 Senningerberg, 1 rue des Romains a cédé à Monsieur Jean-Claude Grethen, ci-avant nommé les quarante neuf (49) parts qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée TAXIS, AMBULANCES, LIMOUSINES, SERVICES, S.à r.l., en abrégé T.A.L. SERVICES, S.à r.l., constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 21 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 899 du 19 décembre 2000. Par suite de cette cession de parts, Monsieur Jean-Claude Grethen est devenu le seul et unique associé de la prédite société T.A.L. SERVICES, S.à r.l., détenant l'intégralité des cent (100) parts sociales.

Ceci exposé, Monsieur Jean-Claude Grethen, ci-devant nommé, cède:

- à Monsieur Nico Weber, ci-avant nommé, vingt quatre (24) parts sociales sur les cent (100) parts sociales qu'il détient dans la société TAXIS, AMBULANCES, LIMOUSINES, SERVICES, S.à r.l., en abrégé T.A.L. SERVICES, S.à r.l., précitée, au prix convenu entre parties,
- à Monsieur Romain Olsem, ci-avant nommé, vingt quatre (24) parts sociales sur les cent (100) qu'il détient dans la société TAXIS, AMBULANCES, LIMOUSINES, SERVICES, S.à r.l., en abrégé T.A.L. SERVICES, S.à r.l., précitée, au prix convenu entre parties.

Monsieur Jean-Claude Grethen, ci-avant nommé, en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter les présentes cessions de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Suite à ces cessions de parts, Monsieur Jean-Claude Grethen, Monsieur Nico Weber et Monsieur Romain Olsem, tous ci-avant nommés, sont devenus les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée TAXIS, AMBULANCES, LIMOUSINES, SERVICES, S.à r.l., en abrégé T.A.L. SERVICES, S.à r.l., et agissant en cette qualité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2551 Luxembourg, 87, avenue du X Septembre à L-2443 Senningerberg, 1, rue des Romains, et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré en toute autre lieu d'un commun accord entre associés.»

*Deuxième et dernière résolution*

Les associés constatent la conversion du capital social de LUF 510.000,- en Euro et décident en conséquence d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cent quarante-deux euros et cinquante sept cents (12.642,57 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-six euros et quatre mille deux cent cinquante-sept cents (126,4257 EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-C. Grethen, N. M. Weber, R. Olsem, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, vol. 140S, fol. 60, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059744.3/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

**ACTALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4084 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven.  
R. C. Luxembourg B 95.969.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le deux septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Madame Fanny Lecomte, gérante de société, demeurant à Pointe à Pitre/France, 31, Les Carbets.
- 2.- Madame Mireille Rassel, retraitée, demeurant à L-4084 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven non présente, ici représentée par Madame Fanny Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Knokke-Heist (Belgique), le 29 août 2003.
- 3.- Monsieur Stéphane Klop, indépendant, demeurant à L-4084 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven, non présent, ici représenté par Madame Fanny Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2003, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par son porteur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.
- 4.- CSE LUXEMBOURG, S.à r.l. avec siège social à Steinfort, 12, rue du Cimetière, ici représentée par sa gérante technique Madame Monique Glibert, gérante de société, demeurant à B-5032 Corroy Le Château, 45, rue Antoine Quintens 45.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il a été formé la présente société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination ACTALIS, S.à r.l.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 § 2 des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente directe ou par revendeurs de tous produits diététiques distribués en vente libre dans le commerce de détail,

ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet y compris l'importation et l'exportation de telles marchandises et des biens qui y sont associés.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui en sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites et libérées à due concurrence par:

|   |    |
|---|----|
| Madame Fanny Lecomte, prénommée, 10 parts sociales . . . . .    | 10 |
| Madame Mireille Klop, prénommée, 22 parts sociales . . . . .    | 22 |
| Monsieur Stéphane Klop, prénommé, 22 parts sociales. . . . .    | 22 |
| CSE LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, 46 parts sociales. . . . . | 46 |

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Le capital a été entièrement libéré par des versements en espèces et mis à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

**Art. 6.** Les cessions de parts sociales à des tiers sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire le cas échéant.

Le/les gérant(s) rend(ent) compte de sa(leur) gestion à l'assemblée générale annuelle dans un rapport détaillé annexé au bilan et adressé à chaque associé au moins deux semaines avant la date fixée pour cette assemblée.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Fanny Lecomte, prénommée.
- 2.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante unique.

2.- Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lecomte, M. Glibert., A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2003, vol. 890, fol. 88, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2003.

A. Biel.

(061851.3/203/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

**ERDAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.812.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 21 août 2003*

- La démission de son poste d'administrateur de Monsieur Marc Welter est acceptée.
- Mademoiselle Marjorie Fever, employée privée, demeurant au 11, avenue de la Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

ERDAN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00921. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063073.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**PHYTHOLUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

H. R. Diekirch B 5.567.

*Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 18. September 2003*

Am 18. September um 15.00 Uhr versammelten sich die Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PHYTHOLUX, GmbH zu einer außerordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz in Weiswampach.

Ist erschienen:

1. Herr Petrus Gerardus Joseph Thomassen, Geschäftsmann, wohnhaft in NL-6268 NB Bemelen, Oude Akerstraat 33, Eigentümer von 500 Anteilen.

Der Erschienene erklärt Eigentümer der Gesamtheit der Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PHYTHOLUX, GmbH zu sein.

Der alleinige Teilhaber fasst folgenden Beschluss:

- der Gesellschaftssitz wird von route de Stavelot 112 in L-9991 Weiswampach nach route de Stavelot 144 in L-9991 Weiswampach verlegt.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird von allem vorstehenden gegenwärtiges Protokoll gefertigt und vom Anwesenden unterzeichnet.

P. Thomassen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. DSO-AJ00004. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(902474.4/667/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 octobre 2003.

---

**S.W.I.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 5.151.

*Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 septembre 2003*

La séance est ouverte à 10.00 heures.

Administrateurs présents:

- Monsieur André Bertrand
- Monsieur Bruno Wilmotte
- Monsieur Ralf Urfels

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société au 117A, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

*Résolution*

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 117A, route du Stavelot, L-9991 Weiswampach prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Weiswampach, le 25 septembre 2003.

A. Bertrand / B. Wilmotte / R. Urfels

*Administrateur / Administrateur-délégué / Administrateur*

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2003, réf. DSO-AJ00008. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(902441.3/667/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 octobre 2003.

---

**POLYMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.922.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, réf. LSO-AJ00053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

*Pour POLYMONT INTERNATIONAL S.A.*

M. Bogers

*Administrateur*

(062809.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

---

**TRANSES HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: 3, route de Stavelot.

H. R. Diekirch B 93.975.

*Ausserordentliche Generalversammlung vom 7. Oktober 2003*

Im Jahre zweitausendunddrei, den siebten Oktober, sind die Aktionäre der Gesellschaft

TRANSES HOLDING S.A.

mit Sitz in L-9753 Heinerscheid, route de Stavelot, 3, gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars Fernand Unsen mit Sitz in L-Diekirch vom 1. April 1999, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 449 vom 15. Juni 1999, eingetragen im Handelsregister Diekirch unter Nummer B 93.975,

am Sitz der Gesellschaft in Heinerscheid zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter Vorsitz von Cornelia Turfboer, Kauffrau, wohnhaft in B-2300 Turnhout, Korte Vianenstraat 4,67.

Zum Sekretär wird Herr Jan van Es, Kaufmann, wohnhaft in B-2300 Turnhout, Korte Vianenstraat, 4,67, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Hermann Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen 82.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Austritt und Entlastung von einem Verwaltungsratsmitglied
2. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds
3. Änderung der Vertretungsbefugnis

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Austritt mit sofortiger Wirkung von Herr Jan van Es, Kaufmann, wohnhaft in B-2300 Turnhout, Korte Vianenstraat, 4,67.

Die Generalversammlung erteilt dem Vorgenannten Entlast für sein Mandat.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Verwaltungsratsmitglied die Dame Cornelia Maria Lavooy, Kauffrau, wohnhaft in NL-5612 PD Nuenen (Niederlande), Keizershof, 31.

*Dritter Beschluss*

Zu Verwaltungsratsvorsitzenden für die Dauer von sechs Jahren werden folgende Verwaltungsratsmitglieder ernannt:

- Die Dame Cornelia Turfboer
- Herr Dr. Gustaaf Amandus van Es

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Heinerscheid, den 7. Oktober 2003.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

*Präsident / Sekretärin / Stimmzähler*

Enregistré à Diekirch, le 7 octobre 2003, réf. DSO-AJ00023. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902438.4/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 octobre 2003.

**MASE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.382.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2003*

- La démission de Monsieur Sylvain Imperiale de son poste d'administrateur de la société est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en remplacement:

Monsieur Olivier Wusarczuk, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MASE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063283.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

**ANC. ETS. P. REGENWETTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 20.672.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(062790.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**UFJ PARTNERS GAIKADATE MMF, Fonds Commun de Placement.***Notice of liquidation*

UFJ PARTNERS FUNDS MANAGEMENT (the «Management Company»), acting as management company to the Fund has decided, with the approval of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., acting as custodian to the Fund, to put the Fund into liquidation as of 28th November, 2003, because of a continuous reduction of the size of its only portfolio UFJ PARTNERS GAIKADATE MMF - US Dollar Portfolio. Shareholders may request the repurchase of their shares, free of charge but with a provision for liquidation expenses reflected in the redemption price, until 10.30 a.m. (Luxembourg time) on 26th November, 2003.

It is intended that the liquidation proceeds shall be paid to the shareholders who have not requested the repurchase of they shares prior to the liquidation, in proportion to the number of shares held by each of them, to the extent possible, on early December 2003.

The undersigned Management Company will proceed to the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulatins.

A further notice will be published upon the closure of the liquidation.

*The Board of Directors of*

UFJ PARTNERS FUNDS MANAGEMENT S.A.

(04879/755/19)

**ARTINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.768.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 13 novembre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04584/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**ERICA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.633.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 novembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04603/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CLINIQUE LA PRAIRIE RESEARCH S.A., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 27.016.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 13. November 2003 um 10.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage der Jahresabschlüsse und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung der Jahresabschlüsse sowie Ergebniszuweisung per 30. Juni 2003.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

I (04602/534/16)

Der Verwaltungsrat.

---

**MIDLAND PYXIS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.335.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 13 novembre 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

I (04805/000/21)

Le Conseil d'Administration.

---

**O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.744.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 14 novembre 2003 à 15.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
9. Divers.

I (04814/000/22)

Le Conseil d'Administration.

---



**FICHTE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 79.978.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *14 novembre 2003* à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

I (04813/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**MILLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 78.013.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *14 novembre 2003* à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

I (04837/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**SEAMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 64.363.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi *4 novembre 2003* à 10.00 heures au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du Bilan et du compte de perte et profits au 31 décembre 2002;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat et gestion pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
5. Divers.

II (04816/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 31.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 novembre 2003 à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes;
5. Divers.

I (04849/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ARQUINOS AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.754.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 novembre 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

I (04855/000/13)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse.  
R. C. Luxemburg B 76.815.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 12 novembre 2003 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Révocation d'un administrateur.
2. Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur révoqué.

I (04878/000/12)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TELEMADE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 86.588.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 novembre 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (04774/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SUMMA GESTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.231.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 13 novembre 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (04889/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PINDELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 74.368.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 3 novembre 2003 à 10.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (04699/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CALLAWAY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.242.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 3 novembre 2003 à 10.30 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (04700/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EAGLE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 45.167.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 3 novembre 2003 à 10.00 heures, au siège social, 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (04701/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**LEVLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.478.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 3 novembre 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 28 février 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (04702/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**PARSIFLOR, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 10.316.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 novembre 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (04703/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**IMMOINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.302.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 4 novembre 2003 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (04720/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**HUNTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.904.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 4 novembre 2003 à 14.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (04721/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**FRANMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 28.155.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 novembre 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2003;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2003;
3. affectation des résultats au 30 juin 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (04748/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ROHSTOFF A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.165.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 novembre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 septembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04401/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERLEASING S.A., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.  
H. R. Luxemburg B 18.453.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

die am 12. November 2003 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

*Tagesordnung:*

Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung von 12. September 2003 hatte keine Beschlussfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

II (04402/795/14)

*Der Verwaltungsrat.*

---

**DOLBERG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.499.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le jeudi 6 novembre 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Ajout à l'article 5 des statuts d'un alinéa ayant la teneur suivante:

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propritaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

3) Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom de nu-propritaire de la mention nue-propriété.

4) Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propritaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.
- Modification afférente de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04734/755/31)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALADIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.704.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 novembre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (04575/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**STEMEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 39.392.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 novembre 2003 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2002 et au 30 septembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04599/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOFECOLUX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 4.584.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 5 novembre 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 30 juin 2003;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

II (04643/1017/15)

*Le Conseil d'administration.*

---

**NAHEMA HOLDING LTD, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.290.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 novembre 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 septembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04400/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**XYCLORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 88.650.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 novembre 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2003.
4. Divers.

II (04668/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**B.F.B., BOIS ET FORETS DU BRABANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 53.723.

L'Assemblée Générale Statutaire réunie en date du 21 mai 2003 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le jeudi 6 novembre 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04719/755/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**W INDUSTRIES FINANCES S.A., Société Anonyme,  
(anc. CALIOPE INVESTMENT S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 83.294.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 novembre 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 septembre 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04399/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---